Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle 2026 - 2031

Table des matières

Introduction 3

I. Vision et objectifs 4

1) Vision de la Stratégie 4

2) Objectifs de la Stratégie 4

II. Principes directeurs 5

III. Domaines prioritaires et axes stratégiques 6

1) Domaine prioritaire 1 : gouvernance et cadre institutionnel 7

2) Domaine prioritaire 2 : approche multisectorielle et inclusivité 8

3) Domaine prioritaire 3 : formation professionnelle et employabilité 10

4) Domaine prioritaire 4 : innovation et digitalisation 11

5) Domaine prioritaire 5 : suivi-évaluation et qualité 12

6) Domaine prioritaire 6 : certification et valorisation des acquis 13

7) Domaine prioritaire 7 : langues locales et cultures 14

8) Domaine prioritaire 8 : implication communautaire et sensibilisation 15

9) Domaine prioritaire 9 : décentralisation et couverture territoriale 16

10) Domaine prioritaire 10 : pérennisation des acquis 16

IV. Plan d'action 2026 – 2031 17

V. Partenariats et Gouvernance 41

1) Mobilisation multisectorielle 41

2) Bonne gouvernance 41

3) Coordination et synergie 42

4) Innovation et digitalisation dans la gouvernance 42

VI. Suivi, Évaluation et Financement 43

1) Système d'information et suivi des progrès 43

2) Évaluation régulière et apprentissage 43

3) Financement durable et mobilisation des ressources 44

4) Transparence et redevabilité 44
VII. Communication et sensibilisation 45
1) Stratégies et actions clés 45
2) Approche participative et partenariats 46
3) Suivi et évaluation de la communication 46
Conclusion générale 47

Introduction

En Côte d'Ivoire, l'alphabétisation reste un défi majeur, avec un taux d'analphabétisme de 47 % de la population, dont les deux tiers sont des femmes. Cette situation est particulièrement accentuée en milieu rural, où l'accès à l'éducation et aux ressources est souvent limité. Face à ce constat, le gouvernement ivoirien s'est fixé pour objectif de réduire ce taux à un maximum de 30 % à court terme, en mettant en œuvre une série de programmes et de réformes ambitieux.

Parmi les initiatives clés figure le Programme social du gouvernement (PS Gouv 2022-2024), qui a prévu le recrutement de 2 002 alphabétiseurs par an et visait à alphabétiser 18 000 adultes sur la même période. Parallèlement, le projet SWEDD (Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel) cible spécifiquement 15 000 jeunes filles identifiées pour bénéficier de programmes d'alphabétisation, renforçant ainsi l'autonomie des femmes et leur participation au développement socio-économique. En outre, le Programme jeunesse du gouvernement (PJ Gouv 2023-2025) a déjà permis à 1 203 jeunes de suivre des cours d'alphabétisation, contribuant à leur insertion sociale et professionnelle.

En outre, la stratégie adoptée par la Côte d'Ivoire repose sur le principe du « faire faire », qui consiste à déléguer la gestion directe des programmes d'alphabétisation à des promoteurs privés. Cette approche vise à optimiser les ressources et à accroître l'efficacité des interventions sur le terrain. De ce fait, l'État, à travers ses structures dédiées, a pour rôle de réguler et contrôler la qualité des formations octroyées et les modules utilisés.

L'engagement politique en faveur de l'alphabétisation a été renforcé par l'organisation, en 2022, de la Journée Internationale de l'Alphabétisation (JIA) en Côte d'Ivoire, sous l'égide de l'UNESCO. Cet événement mondial, célébré chaque année le 8 septembre, a mis en lumière les efforts du pays pour promouvoir l'éducation et l'alphabétisation. De plus, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a été restructuré, passant d'une direction centrale à quatre directions distinctes par décret, démontrant ainsi une volonté accrue de s'attaquer à la problématique de l'analphabétisme par le décret 2021-456 du 8 septembre 2021 portant organisation du MENA. Ce sont :

- la Direction de l'Éducation Non Formelle (DENF) ;
- la Direction de l'Alphabétisation des Adultes, des Jeunes et des Enfants (DAAJE) ;
- la Direction de la Coordination et du Suivi des Programmes d'Alphabétisation (DCSPA) ;
- la Direction des Matériels Didactiques de l'Alphabétisation (DMDA).

Ce sous-secteur de l'alphabétisation a pour principales cibles :

- les enfants en âge scolaire des localités n'ayant pas d'école primaire ;
- les enfants de 09 - 16 ans déscolarisés précoces ou n'ayant jamais eu accès à l'école ;
- les enfants fréquentant les Structures Islamiques d'Éducation (les écoles coraniques, les madrasas, les écoles franco-arabes et les écoles confessionnelles islamiques) ;
- les jeunes et les adultes analphabètes ou peu scolarisés ;
- les néo alphabètes et tous les citoyens dans le cadre de la promotion de la culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans la même dynamique, les États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA), organisés de 2022 à 2023, ont permis de dresser un diagnostic approfondi des défis et de proposer des solutions concrètes pour améliorer le système éducatif et les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. En effet, une commission entière a été dédiée à ce sous-secteur de l'éducation qui a été considéré comme un levier essentiel à la transformation du système éducatif en Côte d'Ivoire.
L'alphabétisation revêt une importance cruciale pour le développement de la Côte d'Ivoire. Elle a des impacts positifs considérables, non seulement sur le développement personnel des populations, mais aussi sur la croissance économique du pays. En permettant aux individus d'acquérir des compétences de base, elle favorise leur autonomie, améliore leurs conditions de vie et contribue à la réduction de la pauvreté.

I. Vision et objectifs

1) Vision de la Stratégie

Cette Stratégie est élaborée suivant la vision qui se décline comme suit : « Une Côte d'Ivoire où chaque citoyen, quel que soit son âge, son sexe ou son lieu de résidence, maîtrise les compétences de base en lecture, écriture et calcul, pour participer pleinement au développement socio-économique du pays. »

2) Objectifs de la Stratégie

L'objectif général est de créer les conditions afin de réduire le taux d'analphabétisme national à 30 % d'ici 2030, en renforçant l'accès, la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation pour les jeunes, les adultes et les populations marginalisées.

Les objectifs spécifiques sont :

a) Améliorer l'accès aux programmes d'alphabétisation

- Augmenter de 50 % le nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels dans les zones rurales et périurbaines d'ici 2030 ;
- Mettre en place des dispositifs mobiles (classes itinérantes, radios et technologies éducatives) pour atteindre au moins 1 000 000 apprenants dans les zones difficiles d'accès d'ici 2030 ;
- Développer des partenariats avec les collectivités locales et le secteur privé pour financer et soutenir l'ouverture de nouveaux centres.

b) Renforcer la qualité des programmes et des formateurs

- Former au moins 50 % d'animateurs et formateurs (sur la base des données existantes) en andragogie et en pédagogie adaptée aux adultes et jeunes non scolarisés ;

- Élaborer et diffuser des curricula harmonisés et contextualisés en langues locales et en français d'ici 2028 ;
- Intégrer les outils numériques (applications mobiles, plateformes e-learning) dans 30 % des programmes d'alphabétisation d'ici 2030.

c) Assurer la pertinence et l'adaptation des contenus

- Développer des modules d'alphabétisation liés aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour 70 % des programmes d'ici 2028 ;
- Intégrer des thématiques transversales (santé, citoyenneté, environnement, égalité de genre) dans tous les supports pédagogiques d'ici 2028 ;
- Adapter les programmes aux besoins spécifiques des populations vulnérables et marginalisées (femmes, personnes en situation de handicap, migrants internes).

d) Renforcer la mobilisation sociale et la sensibilisation

- Lancer des campagnes nationales annuelles de sensibilisation pour valoriser l'alphabétisation et réduire la stigmatisation des apprenants ;
- Impliquer les leaders communautaires et religieux dans la promotion de l'alphabétisation dans 80 % des régions d'ici 2028 ;
- Créer un système d'incitations (certificats, microcrédits, appuis matériels) pour encourager la participation des adultes.

e) Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation

- Développer une base de données nationale sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour suivre les indicateurs clés d'ici 2028 ;
- Réaliser des évaluations annuelles des programmes pour mesurer les acquis et ajuster les stratégies ;
- Publier un rapport national sur l'état de l'alphabétisation tous les deux ans.

II. Principes directeurs

S'appuyant sur les conclusions des EGENA et l'évaluation de la dernière Stratégie en vigueur, la présente Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle s'appuiera sur plusieurs principes directeurs pour s'assurer de l'inclusivité du processus et une approche intégrée de la mise en œuvre.

1. Droit à l'éducation et apprentissage tout au long de la vie : il s'agit de considérer l'alphabétisation et l'éducation non formelle comme un droit fondamental et un levier pour l'autonomisation des individus et le développement durable, d'une part, et d'autre part, promouvoir la culture de l'apprentissage continu pour tous, quel que soit l'âge ou le statut social.

2. Inclusion et équité : ce principe consiste à garantir l'accès des populations vulnérables (femmes, jeunes déscolarisés, personnes handicapées, migrants internes) aux programmes d'AENF. À cela s'ajoute la volonté de réduire les inégalités régionales et sociales en matière d'accès à l'éducation.

3. Pertinence et contextualisation : il est question d'adapter les contenus aux réalités socio-économiques et culturelles des apprenants. De même, il faut intégrer des compétences utiles pour la vie courante et l'insertion socio-professionnelle (santé, citoyenneté, entrepreneuriat).

4. Qualité et professionnalisation : ce principe vise à assurer la qualité des programmes par la formation des animateurs, la standardisation des curricula et l'utilisation d'outils pédagogiques innovants. À cela s'ajoute le fait de développer des mécanismes d'évaluation et de certification des acquis.

5. Partenariat et gouvernance participative : en d'autres termes, il est indispensable d'impliquer les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques dans la conception et la mise en œuvre ; et favoriser la coordination intersectorielle pour une approche intégrée.

6. Innovation et digitalisation : d'une part, il s'agit d'intégrer les technologies numériques (applications mobiles, plateformes e-learning) pour élargir l'accès et améliorer la qualité des apprentissages ; et d'autre part, développer des solutions hybrides (présentiel et à distance) adaptées aux zones rurales.

7. Suivi-évaluation et redevabilité : ces deux valeurs permettent de mettre en place un système national de suivi-évaluation performant pour mesurer les progrès et ajuster les stratégies. La redevabilité consistera à publier régulièrement des rapports pour assurer la transparence et l'information des parties prenantes.

III. Domaines prioritaires et axes stratégiques

La Stratégie Nationale d'Alphabétisation et d'Éducation Non Formelle (SNAENF) de la Côte d'Ivoire constitue un cadre de référence pour orienter et coordonner l'ensemble des interventions en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle sur le territoire national. Élaborée à l'issue d'un processus participatif et inclusif, cette stratégie résulte des consultations approfondies menées avec les acteurs institutionnels, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les communautés bénéficiaires.

Ces concertations ont permis d'identifier dix domaines prioritaires et seize axes stratégiques, qui traduisent la volonté collective de doter le pays d'un dispositif cohérent, efficace et durable pour réduire significativement le taux d'analphabétisme et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. Ces orientations s'inscrivent dans la perspective d'une gouvernance renforcée, d'une meilleure qualité des programmes, d'une inclusion accrue et d'une intégration des innovations technologiques, en adéquation avec les réalités socio-économiques et culturelles nationales.

1) Domaine prioritaire 1 : gouvernance et cadre institutionnel

Axes stratégiques	Activités
Axe 1 : Cadre institutionnel et gouvernance	- Faire de l'alphabétisation une priorité nationale - Créer une Agence Nationale pour la Promotion de l'Alphabétisation en Côte d'Ivoire ayant un cadre juridique, administratif et financier avec des déclinaisons sectorielles et décentralisées - Arrimer l'alphabétisation au Plan National de Développement (PND) - Formaliser le Cadre Intersectoriel de Collaboration des Acteurs de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (CICA-AENF) regroupant les différents ministères, les ONG, les partenaires techniques et financiers - Rendre effectif le programme « une école publique un centre d'alphabétisation » (Mettre en lien avec l'alpha familiale)
Axe 2 : Engagement politique	- Créer un Institut de Formation aux Métiers d'Alphabétisation en Côte d'Ivoire (IFMA-CI) - Mobiliser des financements pérennes et innovants (participatifs : contributions personnelles, mécénat…) - Mettre en place des budgets qui couvrent toutes les dépenses de l'alphabétisation - Créer un corps de métier d'alphabétiseurs et alphabétiseuses
Axe 11 : Partenariats et financement	- Formaliser un cadre de collaboration avec les partenaires techniques nationaux - Développer des échanges Sud-Sud et Nord-Sud, à travers la création de réseaux régionaux et internationaux d'experts en alphabétisation - Elaborer un plan pluriannuel de collaboration avec des objectifs clairs et des indicateurs de performance - Assurer une plus grande cohérence des actions à travers une meilleure articulation entre les interventions des partenaires techniques et financiers et les priorités nationales. - Créer un fonds dédié doté de mécanismes de gouvernance

	transparents et de sources de financement diversifiées et innovant - Augmenter substantiellement les budgets alloués à l'alphabétisation - Améliorer la coordination entre les acteurs du pilotage pour présenter une stratégie unifiée aux bailleurs - Mobiliser plus de partenaires financiers (organiser la table ronde des bailleurs) - Assurer une meilleure captation des fonds dédiés à l'alphabétisation - Renforcer les contrôles financiers et mettre en place des audits réguliers

Le renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel constitue un pilier fondamental pour la réussite de la SNAENF 2026–2030. Les activités proposées dans ce domaine traduisent une volonté affirmée de doter le sous-secteur d'une architecture institutionnelle robuste, d'un engagement politique fort et de mécanismes financiers durables.

Ce dispositif répond aux principaux défis identifiés : absence d'un cadre stratégique unifié, insuffisance de coordination intersectorielle, faiblesse des financements et déficit de professionnalisation. Sa mise en œuvre effective permettra de consolider la gouvernance, d'améliorer la transparence et de créer les conditions d'une mobilisation accrue des ressources, condition sine qua non pour atteindre l'objectif national de réduction du taux d'analphabétisme à 30 % d'ici 2030.

2) Domaine prioritaire 2 : approche multisectorielle et inclusivité

Axes stratégiques	**Activités**
Axe 3 : Approche intégrée et multisectorielle	- Intégrer la nutrition et la sécurité alimentaire dans l'alphabétisation - Pérenniser et généraliser l'appui aux groupements et coopératives de vivriers qui accompagnent les cantines scolaires par une alphabétisation systématique de leurs membres - Développer des programmes d'alphabétisation spécifiques pour chaque catégorie de personnes en situation de handicap. - Instaurer un dispositif d'incitation à l'alphabétisation et

	d'environnement lettré dans les maisons d'arrêt et de corrections à effet de leur réinsertion socio-professionnelle
Axe 4 : Populations bénéficiaires	- Cibler les femmes et jeunes filles - Cibler les jeunes (15-35 ans) dans les programmes d'alphabétisation - Mettre l'accent sur les populations vivant dans la précarité (populations à faibles revenus…) - Viser les populations vulnérables - Cibler les personnes en situation de handicap - Cibler les populations vivant en zone rurale - Cibler les populations actives (15-64 ans) analphabètes et faiblement lettrées (jeunes et femmes) - Prendre en compte les personnes en milieu carcéral et/ou centres de réinsertion
Axe 14 : Accès et équité	- Développer un cadre national d'inclusion intégrant des indicateurs d'équité - Créer un Observatoire de l'équité pour l'alphabétisation - Adapter les infrastructures et équipements aux besoins spécifiques des apprenants - Prendre en compte les contraintes économiques des apprenants et les normes sociales - Déployer des programmes adaptés pour les populations en mobilité - Mettre en place des subventions pour l'acquisition de kits pour les apprenants les plus défavorisés - Impliquer les entités qui ont en charge les personnes en situation de handicap spécifiques dans les programmes d'alphabétisation - Démocratiser l'accès aux programmes, notamment dans les zones rurales enclavées et difficilement accessibles

L'approche multisectorielle et inclusive constitue un axe stratégique majeur pour garantir l'équité, la pertinence et l'efficacité des programmes d'Alphabétisation et d'Éducation Non Formelle (AENF) en Côte d'Ivoire. Les activités proposées traduisent une volonté claire d'intégrer l'alphabétisation dans les politiques publiques connexes, de cibler les populations les plus vulnérables et de lever les barrières structurelles et sociales qui freinent l'accès à l'éducation.

Il est question de répondre à trois enjeux majeurs : (i) améliorer la pertinence des programmes en les articulant avec les besoins socio-économiques des populations ; (ii) garantir l'équité et l'inclusion en ciblant les groupes les plus vulnérables ; (iii) instaurer des mécanismes de suivi et de régulation pour mesurer et corriger les inégalités. Sa mise en œuvre effective contribuera à faire de l'alphabétisation un outil de transformation sociale et économique, en cohérence avec les objectifs de développement durable et les engagements pris lors des états généraux de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

3) Domaine prioritaire 3 : formation professionnelle et employabilité

Axes stratégiques	**Activités**
Axe 5 : Alphabétisation et formation professionnelle	- Renforcer les compétences par l'alphabétisation fonctionnelle, professionnalisante et certificative - Mettre en place des programmes d'alphabétisation adaptés aux besoins des entreprises pour faciliter l'employabilité des apprenants et améliorer la productivité des entreprises - Élaborer des programmes d'alphabétisation au bénéfice des acteurs des secteurs suivants : *Agriculture et développement rural ; Ressources animales et halieutiques ; Commerce et industrie ; Mine, pétrole et énergie ; Equipement et entretien routier ; Transport ; Construction et urbanisme ; Tourisme et artisanat* - Engager les entreprises à alphabétiser systématiquement leurs employés en situation d'analphabétisme - Généraliser l'alphabétisation fonctionnelle en intégrant les compétences de vie courante et environnementale

L'intégration de l'alphabétisation à la formation professionnelle et à l'employabilité constitue un levier stratégique pour renforcer le capital humain et soutenir la compétitivité économique de la Côte d'Ivoire. Les activités proposées dans cet axe traduisent une approche pragmatique visant à relier l'acquisition des compétences de base à des opportunités concrètes d'insertion socio-économique.

Premièrement, la mise en place de programmes d'alphabétisation fonctionnelle, professionnalisante et certificative répond à la nécessité de dépasser la simple acquisition des

savoirs fondamentaux pour inclure des compétences directement mobilisables dans la vie professionnelle et citoyenne. Cette orientation est en phase avec les recommandations internationales (ODD 4, CESA 16-25) qui promeuvent l'apprentissage tout au long de la vie et l'adéquation formation-emploi.

Deuxièmement, l'élaboration de programmes adaptés aux besoins des entreprises et des secteurs stratégiques (agriculture, ressources animales et halieutiques, commerce et industrie, mines et énergie, transport, bâtiment et travaux publics, tourisme et artisanat) constitue une réponse aux défis de productivité et de compétitivité. En engageant les entreprises à alphabétiser systématiquement leurs employés en situation d'analphabétisme, la Stratégie favorise la responsabilité sociale des entreprises et crée des synergies entre le secteur privé et les politiques publiques.

Enfin, la généralisation de l'alphabétisation fonctionnelle intégrant les compétences de vie courante et environnementale contribue à renforcer la résilience des populations face aux enjeux contemporains (santé, environnement, civisme, citoyenneté). Cette approche holistique permet de concilier employabilité, inclusion sociale et développement durable.

4) Domaine prioritaire 4 : innovation et digitalisation

Axes stratégiques	**Activités**
Axe 6 : Alphabétisation et Technologies de l'Information et de la Communication	- Opérationnaliser la digitalisation du système de gestion et de pilotage, ainsi que les programmes d'alphabétisation - Utiliser les technologies et l'innovation dans l'alphabétisation - Fournir aux bénéficiaires les outils technologiques d'apprentissage - Former les apprenants en littératie numérique - Former les acteurs (promoteurs, superviseurs, conseillers et alphabétiseurs) à l'utilisation des TIC dans les programmes d'alphabétisation - Élaborer des contenus et supports d'alphabétisation numérique (capsules audios, vidéos et textes numériques) - Développer des plateformes et canaux numériques de diffusion (applications, sites internet, TV, radio, réseaux sociaux, etc.) - Impliquer les compagnies de téléphonies et les

	fournisseurs d'accès dans les programmes d'alphabétisation numérique - Adapter les outils (les claviers) au système d'écriture des langues locales - Adapter les outils et supports d'apprentissage aux apprenants à besoin éducatif particulier

Dans le cadre du domaine prioritaire *Innovation et Digitalisation*, l'axe 6 vise à transformer les programmes d'alphabétisation par l'usage stratégique des technologies. Il prévoit la digitalisation du pilotage et des contenus, la formation des acteurs et des apprenants à la littératie numérique, la création de supports adaptés aux langues locales et aux besoins spécifiques, ainsi que le développement de plateformes numériques de diffusion. L'implication des opérateurs télécoms est également encouragée pour garantir l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs.

5) Domaine prioritaire 5 : suivi-évaluation et qualité

Axes stratégiques	**Activités**
Axe 7 : Suivi-évaluation et apprentissage	- Mettre en place des Contrats d'Objectifs et de Performance pour tous les acteurs de la chaîne d'alphabétisation - Mettre en place un système d'évaluation plus complet, combinant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs - Harmoniser et valider le dispositif des systèmes de suivi-évaluation - Former des spécialistes en suivi-évaluation des programmes d'alphabétisation - Systématiser l'évaluation de tous les programmes d'alphabétisation - Assurer un suivi-évaluation rigoureux et robuste des programmes, des apprentissages, des matériels didactiques, des dispositifs, des alphabétiseurs/enseignants/ animateurs, etc. - Mettre en place un dispositif de suivi longitudinal des bénéficiaires (recherche)
Axe 15 : Qualité des	- Assurer la formation continue des alphabétiseurs,

programmes	alphabétiseuses et les acteurs de la chaîne d'encadrement - Mettre à disposition des infrastructures et des supports didactiques de qualité - Mettre en place un système d'évaluation externe des programmes d'alphabétisation - Développer des approches et méthodes pédagogiques innovantes et spécifiques pour les adultes (andragogie) - Adapter les contenus de formation aux besoins des apprenants - Rendre flexibles les emplois du temps de formation - Définir un socle commun de compétence

Le renforcement du pilotage et de la qualité des programmes d'alphabétisation repose sur la mise en place de mécanismes robustes de suivi-évaluation et sur l'amélioration continue des pratiques pédagogiques. Cela implique l'instauration de contrats de performance, l'harmonisation des dispositifs de suivi, la formation de spécialistes, et l'évaluation systématique des programmes, des apprentissages et des acteurs. Parallèlement, la qualité est assurée par la formation continue, la disponibilité d'infrastructures et de supports adaptés, l'évaluation externe, et l'adoption de méthodes pédagogiques innovantes et flexibles, centrées sur les besoins des apprenants. L'ensemble vise à garantir l'efficacité, la pertinence et l'impact durable des interventions en alphabétisation.

6) Domaine prioritaire 6 : certification et valorisation des acquis

Axes stratégiques	**Activités**
Axe 8 : Certification et valorisation	- Créer un mécanisme de certification des programmes d'alphabétisation - Mettre en place un système de certification des apprentissages - Assurer la certification des apprentissages au niveau national - Évaluer les impacts sociaux et économiques des programmes l'alphabétisation - Célébrer les modèles de réussite en alphabétisation (apprenants, alphabétiseurs et promoteurs) - Décorer les bailleurs qui investissent dans

	l'alphabétisation

La SNAENF prévoit la mise en place d'un dispositif structuré de certification des apprentissages et des programmes d'alphabétisation, reconnu au niveau national. Ce mécanisme vise à valoriser les compétences acquises, renforcer la crédibilité des parcours non formels et faciliter l'insertion socio-économique des bénéficiaires. Il s'accompagne d'une évaluation des impacts sociaux et économiques des programmes, ainsi que d'initiatives de reconnaissance publique des réussites individuelles et collectives, incluant les apprenants, les acteurs de terrain et les partenaires financiers engagés dans le développement de l'alphabétisation.

7) Domaine prioritaire 7 : langues locales et cultures

Axes stratégiques	**Activités**
Axe 9 : Langues locales et cultures	- Utiliser les langues locales comme médium d'apprentissage - Développer l'alphabétisation en langues locales (instrumenter et instrumentaliser ces langues) - Adapter les contenus des apprentissages aux réalités locales - Prendre en compte le genre dans la pratique de l'alphabétisation dans certaines régions (séparation hommes femmes) - Former les acteurs de l'alphabétisation sur le fonctionnement des langues locales - Produire des supports didactiques (manuels, brochures, livrets, guides, recueils de contes, œuvres littéraires, etc.) en langues locales

Il est indispensable de reconnaitre les langues locales comme vecteurs essentiels d'apprentissage et d'inclusion. La Stratégie prévoit leur utilisation comme médium principal dans les programmes d'alphabétisation, accompagnée d'une adaptation des contenus aux réalités socioculturelles et aux spécificités régionales, y compris les considérations liées au genre. La formation des acteurs sur le fonctionnement linguistique local et la production de supports didactiques en langues nationales visent à renforcer la pertinence, l'efficacité et l'ancrage communautaire des apprentissages.

8) Domaine prioritaire 8 : implication communautaire et sensibilisation

Axes stratégiques	Activités
Axe 10 : Communautés et acteurs locaux	- Impliquer les communautés (leaders communautaires et religieux), les associations et ONG, mutuelles de développement dans les programmes d'alphabétisation. - Impliquer les autorités locales (autorités administratives et éducatives), les groupements autour de l'école dans les programmes d'alphabétisation.
Axe 12 : Communication et sensibilisation	- Intensifier l'information et la sensibilisation des différentes parties prenantes en mettant en place un plan de communication de la SNA - Améliorer la visibilité de la SNA auprès des autorités locales, éducatives, leaders communautaires et médias - Mettre en place un plan de communication opérationnel (capsules audiovisuelles de sensibilisation, modèle de réussite, panneaux publicitaires,...) impliquant les autorités politiques, administratives, les leaders communautaires et d'opinion, les influenceurs, les leaders religieux, les Comités de Gestion des Établissements Scolaires publics (COGES). - Opérer une sensibilisation de proximité (porte à porte et espaces publics) - Organiser des caravanes de sensibilisation - Organiser une Journée Nationale de l'Alphabétisation (JNA)

Le présent document met l'accent sur l'engagement actif des communautés et des acteurs locaux dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation. Il encourage la participation des leaders communautaires et religieux, des autorités locales, des associations et des structures éducatives pour renforcer l'ancrage territorial et la mobilisation sociale. Par ailleurs, un dispositif de communication et de sensibilisation est prévu pour accroître la visibilité de la stratégie, informer les parties prenantes et susciter l'adhésion populaire. Ce dispositif inclut des actions de proximité, des campagnes médiatiques, des événements publics et la

célébration d'une Journée Nationale de l'Alphabétisation, afin de valoriser les efforts et les réussites du secteur.

9) Domaine prioritaire 9 : décentralisation et couverture territoriale

Axes stratégiques	Activités
Axe 13 : Extension géographique (régionalisation)	- Garantir une couverture nationale plus uniforme des programmes d'alphabétisation - Intensifier les programmes d'alphabétisation en zone rurale - Impliquer davantage les collectivités territoriales et les organismes privés - Proposer des programmes adaptés aux spécificités territoriales - Assurer l'inclusion et la décentralisation des actions d'alphabétisation - Inciter les promoteurs à ouvrir des centres d'alphabétisation dans les zones non couvertes - Établir une cartographie des interventions en alphabétisation et la mettre à jour régulièrement

La Stratégie vise à garantir une couverture territoriale équitable des programmes d'alphabétisation sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière aux zones rurales et peu desservies. Elle encourage l'implication des collectivités territoriales et des acteurs privés, la création de centres dans les zones non couvertes, et l'adaptation des programmes aux spécificités locales. Un dispositif de cartographie actualisée des interventions permettra de mieux planifier, suivre et coordonner les actions, tout en assurant l'inclusion et la décentralisation des initiatives.

10) Domaine prioritaire 10 : pérennisation des acquis

Axes stratégiques	Activités
Axe 16 : Durabilité des acquis de l'apprentissage	- Créer un environnement lettré - Créer des espaces d'échanges communautaires (clubs de lecture, assistance aux communautés) - Organiser des mentorats pour l'encadrement des nouveaux apprenants

	- Organiser des visites à domicile ou au travail pour vérifier l'utilisation des compétences - Faire des sondages réguliers pour vérifier la rétention des connaissances - Mettre en place des programmes d'apprentissage continu

Il s'agit d'assurer la durabilité des acquis de l'apprentissage en créant un environnement lettré et stimulant au sein des communautés. La Stratégie prévoit la mise en place d'espaces d'échanges tels que des clubs de lecture, des programmes de mentorat, et des visites de suivi pour encourager l'utilisation effective des compétences acquises. Des sondages réguliers permettront d'évaluer la rétention des connaissances, tandis que des programmes d'apprentissage continu renforceront les acquis et favoriseront une culture de l'éducation tout au long de la vie.

Les dix domaines prioritaires et les seize axes stratégiques définis dans la Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle constituent le socle d'une action concertée et structurée en faveur de l'alphabétisation en Côte d'Ivoire. Ils traduisent l'engagement ferme de l'État, des partenaires et des acteurs communautaires à faire de l'alphabétisation un levier essentiel de développement humain, économique et social. La mise en œuvre de cette Stratégie requiert une mobilisation soutenue des ressources, une coordination renforcée entre les parties prenantes et un dispositif rigoureux de suivi-évaluation, afin de garantir la durabilité des acquis et l'atteinte des objectifs fixés. Par cette démarche, la Côte d'Ivoire réaffirme son ambition de bâtir une société inclusive, équitable et compétitive, où chaque citoyen dispose des compétences de base nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle.

IV. Plan d'action 2026 – 2031

Le présent plan d'action, structuré autour de 16 axes stratégiques complémentaires, vise à couvrir l'ensemble des dimensions nécessaires pour réduire drastiquement le taux d'analphabétisme dans le pays.

Il s'appuie sur une vision intégrée, multisectorielle et participative, mobilisant les acteurs publics, privés, communautaires et internationaux. Les axes stratégiques cumulés constituent un levier essentiel pour améliorer l'accès, la qualité, la gouvernance, la durabilité et la valorisation des apprentissages, tout en tenant compte des spécificités culturelles, linguistiques et territoriales du pays.

Ce plan se veut un outil opérationnel, orienté vers l'action, la transformation sociale et le développement humain durable.

Axe stratégique	Activité	Indicateur de performance	Durée (mois)	Priorité (1-4)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Axe 1 : Cadre institutionnel et gouvernance	**Objectif général : Renforcer le cadre institutionnel et améliorer la gouvernance du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle afin d'assurer une coordination efficace, une gestion transparente et une mise en œuvre cohérente des politiques et programmes à tous les niveaux**									
	Créer une Agence Nationale pour la Promotion de l'Alphabétisation en Côte d'Ivoire avec un cadre juridique, administratif et financier, incluant des déclinaisons sectorielles et décentralisées	• Décret/loi de création publié au journal officiel • Organigramme et manuel de procédures validés • Budget initial alloué et compte ouvert • Nomination de la direction et installation des antennes régionales pilotes	18	1	2026					
	Formaliser le Cadre Intersectoriel de Collaboration des Acteurs de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (CICA-AENF) (ministères, ONG, PTF)	• Arrêté/accord-cadre interministériel signé • Charte de gouvernance et TDR validés • Tenue d'au moins 4 réunions plénières/an • Tableau de bord intersectoriel mis en service	12	2	2026				2030	

	Rendre effectif le programme “Une école publique, un centre d’alphabétisation”	• % d’écoles publiques dotées d’un centre (cible annuelle) • Nombre de centres ouverts et fonctionnels • Taux d’occupation/inscription par centre • Partenariats locaux (collectivités/ONG) formalisés	36	1		2027				
Axe 2 : Engagement politique	**Objectif général : Renforcer l’engagement politique à tous les niveaux pour garantir la priorisation, le financement durable et le suivi efficace de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle dans les politiques publiques nationales et locales**									
	Créer un Institut de Formation aux Métiers d’Alphabétisation en Côte d’Ivoire (IFMA-CI)	• Décret de création publié • Siège et infrastructures opérationnels • Programmes de formation validés • Première cohorte formée	24	1	2026					
	Mettre en place des budgets couvrant toutes les dépenses de l’alphabétisation	• Ligne budgétaire dédiée inscrite dans la loi de finances • % du budget national alloué à l’alphabétisation • Taux d’exécution budgétaire annuel	12	1	2026					
	Créer un corps de métier d’alphabétiseurs et alphabétiseuses	• Statut professionnel validé par un texte officiel • Grille salariale adoptée • Nombre d’agents recrutés et formés	18	2		2027		2029		
Axe 3 : Approche intégrée et	**Objectif général : Promouvoir une approche intégrée et multisectorielle de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle en favorisant la synergie entre les différents secteurs, acteurs et niveaux d’intervention pour une réponse cohérente, inclusive et durable aux besoins éducatifs des populations**									

multisectorielle	Intégrer la nutrition et la sécurité alimentaire dans l'alphabétisation	• % de modules d'alphabétisation intégrant des contenus nutrition/sécurité alimentaire • Nombre de facilitateurs formés au module nutrition • Nombre d'apprenants ayant validé le module (≥70 % au test) • Accords/partenariats formalisés (éducation, santé, agriculture, partenaires)	18	1	2026					
	Pérenniser et généraliser l'appui aux groupements et coopératives de vivriers accompagnant les cantines scolaires par une alphabétisation systématique des membres	• Nombre de groupements/coopératives couverts • % de membres inscrits en alphabétisation • Taux d'achèvement des cycles d'apprentissage • Conventions signées avec ministères/collectivités/ONG	36	2		2027				2031
	Développer des programmes d'alphabétisation spécifiques pour chaque catégorie de personnes en situation	• Nombre de curricula/outils adaptés (visuel, auditif…) validés • Nombre de centres/espaces d'apprentissage accessibles • % d'apprenants en situation de	24	1		2027				

	de handicap	handicap inscrits et taux de réussite • Guides pédagogiques et formation des formateurs réalisés								
	Instaurer un dispositif d'incitation à l'alphabétisation et un environnement lettré dans les maisons d'arrêt et de correction en vue de la réinsertion	• Nombre d'établissements pénitentiaires dotés de centres d'alphabétisation • Nombre de détenus inscrits et taux d'assiduité • % de participants certifiés • Mécanismes d'incitation formalisés (règlement intérieur, bonus, remises)	24	2			2028			
Axe 4 : Populations bénéficiaires	**Objectif général : Identifier, mobiliser et prendre en compte les besoins spécifiques des différentes populations cibles afin de garantir une offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle inclusive, équitable et adaptée aux réalités socioculturelles et économiques des bénéficiaires**									
	Mettre l'accent sur les populations vulnérables et vivant dans la précarité (populations à faibles revenus)	• % d'apprenants issus de ménages à faibles revenus • Nombre de programmes ciblés mis en œuvre • Taux d'achèvement des bénéficiaires vulnérables	24	1	2026					
	Cibler les personnes en situation de handicap	• Nombre de programmes adaptés déployés • % de bénéficiaires en situation de handicap inscrits • Taux de réussite des apprenants en situation de handicap	24	1		2027				2031

	Cibler les populations vivant en zone rurale	• Nombre de centres d'alphabétisation ouverts en zones rurales • % de couverture des zones rurales prioritaires • Taux de participation des femmes en milieu rural	36	2		2027				2031
	Cibler les populations actives (15-64 ans) analphabètes et faiblement lettrées (jeunes et femmes)	• Nombre de programmes flexibles mis en place • % de bénéficiaires actifs inscrits • Taux d'achèvement et certification	36	1			2028			
	Prendre en compte les personnes en milieu carcéral et/ou centres de réinsertion	• Nombre d'établissements pénitentiaires dotés de programmes d'alphabétisation • Nombre de détenus inscrits et taux d'assiduité • % de détenus certifiés (niveau de base)	24	2			2028			
Axe 5 : Alphabétisation et formation professionnelle	**Objectif général : Favoriser l'articulation entre les programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle afin de renforcer les compétences de base et techniques des populations cibles, en vue de leur insertion socioprofessionnelle et de leur autonomisation économique**									
	Mettre en place des programmes d'alphabétisation adaptés aux besoins des entreprises	• Nombre de partenariats signés avec entreprises • % d'apprenants insérés dans l'emploi après formation • Taux de satisfaction des entreprises partenaires	24	1	2026				2030	

	pour faciliter l'employabilité des apprenants et améliorer la productivité des entreprises									
	Élaborer des programmes d'alphabétisation au bénéfice des acteurs des secteurs : Agriculture, Ressources animales, Commerce, Mines, Transport, Construction, Tourisme, Artisanat	• Nombre de curricula sectoriels validés • Nombre de bénéficiaires par secteur • Taux d'achèvement des programmes sectoriels	36	1		2027				
	Généraliser l'alphabétisation fonctionnelle en intégrant les compétences de vie courante et environnementale	• % de programmes intégrant compétences de vie courante et environnementale • Nombre de formateurs certifiés sur ces modules • Taux de réussite des apprenants	30	2			2028			
Axe 6 : Alphabétisation et technologi	**Objectif général : Intégrer les technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle afin de diversifier les modes d'apprentissage, améliorer l'accès aux ressources éducatives et renforcer les compétences numériques des populations cibles**									

es de l'information et de la communication	Opérationnaliser la digitalisation du système de gestion et de pilotage, ainsi que les programmes d'alphabétisation	• Plateforme de gestion opérationnelle • % des programmes digitalisés • Nombre d'utilisateurs actifs	24	1	2026					
	Fournir aux bénéficiaires les outils technologiques d'apprentissage et les former en littératie numérique	• Nombre d'apprenants équipés • % d'apprenants formés en littératie numérique • Taux d'utilisation des outils	30	1		2027				2031
	Former les acteurs (promoteurs, superviseurs, conseillers et alphabétiseurs) à l'utilisation des TIC dans les programmes d'alphabétisation	• Nombre d'acteurs formés • % d'acteurs utilisant les TIC dans leurs activités • Taux de satisfaction des formés	18	2		2027			2030	
	Élaborer des contenus et supports d'alphabétisation numérique	• Nombre de contenus numériques produits • % de programmes intégrant ces supports	24	2			2028			

	(capsules audio, vidéos et textes numériques)	• Nombre de téléchargements/consultations								
	Développer des plateformes et canaux numériques de diffusion (applications, sites internet, TV, radio, réseaux sociaux, etc.)	• Nombre de plateformes opérationnelles • Nombre d'utilisateurs actifs • Taux d'engagement sur les canaux numériques	24	1			2028			
	Impliquer les compagnies de téléphonie et les fournisseurs d'accès dans les programmes d'alphabétisation numérique	• Nombre de partenariats signés • % de couverture réseau pour les zones ciblées • Réduction des coûts de connectivité pour les apprenants	18	3			2028			
	Adapter les outils (claviers) au système d'écriture des langues locales	• Nombre de claviers adaptés développés • % d'outils déployés dans les centres • Taux d'utilisation par les apprenants	18	3				2029		
	Adapter les outils et supports d'apprentissage aux apprenants	• Nombre de supports accessibles produits • % d'apprenants à besoins particuliers utilisant ces outils	24	2				2029		2031

	à besoins éducatifs particuliers	• Taux de satisfaction des bénéficiaires								
Axe 7 : Suivi-évaluation et apprentissage	**Objectif général : Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation et d'apprentissage continu permettant de mesurer les progrès, d'améliorer la qualité des interventions et d'orienter les décisions stratégiques dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.**									
	Mettre en place des Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) pour tous les acteurs de la chaîne d'alphabétisation	• % d'entités (centrales, déconcentrées, partenaires) ayant signé un COP • Taux d'atteinte des cibles semestrielles/annuelles • Nombre de revues de performance tenues	12	1	2026					
	Harmoniser et valider le dispositif des systèmes de suivi-évaluation	• Cadre normatif Suivi-Evaluation validé (manuel, référentiel d'indicateurs) • % d'acteurs utilisant les mêmes outils • Score de l'audit de qualité des données ≥ seuil cible	12	1	2026					
	Mettre en place un système d'évaluation plus complet (quantitatif et qualitatif)	• Tableau de bord national intégrant KPI (indicateur clé de performance) quantitatif/qualitatif en production • Nombre d'études qualitatives (focus groups, études de cas)/an • Taux de reporting dans les délais (≥ 90 %)	18	1		2027				2031

	Former des spécialistes en suivi-évaluation des programmes d'alphabétisation	• Nombre de spécialistes Suivi-Evaluation certifiés • % d'unités disposant d'un référent Suivi-Evaluation opérationnel • Taux de satisfaction des participants à la formation	18	2		2027				
	Systématiser l'évaluation de tous les programmes d'alphabétisation	• % de programmes évalués annuellement (internes/externes) • Nombre de rapports d'évaluations publiés et diffusés • % de recommandations mises en œuvre dans les 12 mois	24	1		2027				
	Assurer un suivi-évaluation rigoureux des programmes, apprentissages, matériels didactiques, dispositifs et des personnels	• Nombre de supervisions conjointes réalisées/trimestre • % de centres/acteurs couverts par le Suivi-Evaluation	36	2			2028			2031
	Mettre en place un dispositif de suivi longitudinal des bénéficiaires (recherche)	• Cohortes constituées et base de données longitudinale opérationnelle • Indicateurs d'insertion/usage des acquis mesurés et publiés	30	2				2029		

Axe 8 : Certification et valorisation	**Objectif général : Mettre en place des mécanismes de certification et de valorisation des acquis de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle afin de reconnaître officiellement les compétences acquises, renforcer l'estime de soi des apprenants et faciliter leur insertion sociale, professionnelle et économique**									
	Créer un mécanisme de certification des programmes d'alphabétisation	• Cadre normatif de certification validé • % de programmes certifiés • Nombre d'audits de conformité réalisés/an	18	1	2026					
	Mettre en place un système de certification des apprentissages	• Système national de certification opérationnel • Nombre de centres accrédités • % d'apprenants certifiés	24	1		2027				
	Assurer la certification des apprentissages au niveau national	• Nombre de certificats délivrés/an • % d'apprenants certifiés par rapport aux inscrits • Taux de reconnaissance des certificats par les employeurs	24	1			2028			
	Évaluer les impacts sociaux et économiques des programmes d'alphabétisation	• Nombre d'études d'impact réalisées • Indicateurs socio-économiques publiés (revenu, insertion, autonomisation) • % de recommandations intégrées dans les politiques	18	2				2029		2031
	Célébrer les modèles de réussite en alphabétisation	• Nombre de cérémonies organisées/an • Nombre de bénéficiaires récompensés	12	3				2029		

	(apprenants, alphabétiseurs et promoteurs)	• Couverture médiatique (TV, presse, réseaux sociaux)								
	Décorer les bailleurs qui investissent dans l'alphabétisation	• Nombre de bailleurs décorés/an • % d'augmentation des financements après reconnaissance • Nombre d'événements de valorisation organisés	12	3		2027	2028	2029	2030	2031
Axe 9 : Langues locales et cultures	**Objectif général : Valoriser les langues locales et les cultures dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle afin de renforcer la pertinence, l'accessibilité et l'appropriation des apprentissages par les communautés, tout en préservant le patrimoine linguistique et culturel national**									
	Utiliser les langues locales comme médium d'apprentissage	• % de programmes dispensés en langues locales • Nombre de langues locales intégrées dans les curricula • Taux de satisfaction des apprenants	24	1	2026					
	Développer l'alphabétisation en langues locales (instrumenter et instrumentaliser ces langues)	• Nombre de langues locales dotées d'outils pédagogiques • Nombre de formateurs formés et encadreurs à l'usage des langues locales • % d'apprenants inscrits dans ces programmes	30	1		2027				2031
	Adapter les contenus des apprentissages aux réalités locales	• Nombre de modules contextualisés validés • % de programmes utilisant ces contenus • Taux	18	2		2027				

		d'appropriation par les apprenants								
	Prendre en compte le genre dans la pratique de l'alphabétisation (Exemple : séparation hommes/femmes dans certaines régions)	• Nombre de centres respectant les normes culturelles locales • % de participation féminine dans les zones sensibles • Taux d'achèvement des femmes	18	2			2028			
	Former les acteurs de l'alphabétisation sur le fonctionnement des langues locales	• Nombre d'acteurs formés • % d'enseignants utilisant les langues locales • Taux de satisfaction des participants	12	2			2028			2031
	Produire des supports didactiques (manuels, brochures, livrets, guides, contes, œuvres littéraires) en langues locales	• Nombre de supports produits et validés • Nombre de langues couvertes • % de centres dotés de ces supports	24	1				2029		
Axe 10 : Communautés et acteurs locaux	**Objectif général : Renforcer l'implication active des communautés et des acteurs locaux dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, afin de garantir leur appropriation, leur durabilité et leur adaptation aux réalités locales**									
	Impliquer les communautés (leaders	• Nombre de partenariats communautaires formalisés	18	1	2026				2030	

	communautaires et religieux), associations, ONG, mutuelles de développement dans les programmes d'alphabétisation	• % de centres bénéficiant d'un appui communautaire • Taux de participation des leaders aux activités								
	Impliquer les autorités locales (administratives, éducatives) et les groupements autour de l'école dans les programmes d'alphabétisation	• Nombre de conventions signées avec les autorités locales • % de programmes intégrant les groupements scolaires • Nombre de réunions de coordination locales/an	18	1		2027				2031
Axe 11 : Partenariats et financement	**Objectif général : Mobiliser et renforcer des partenariats stratégiques et durables, ainsi que diversifier les sources de financement, pour assurer la mise en œuvre efficace, pérenne et équitable des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle**									
	Formaliser un cadre de collaboration avec les partenaires techniques nationaux	• Cadre de collaboration validé • Nombre de conventions signées • % de partenaires actifs dans la mise en œuvre	12	1	2026					
	Développer des échanges Sud-Sud et Nord-Sud via la création de	• Nombre de réseaux créés • Nombre d'experts inscrits • Nombre d'événements/ateliers internationaux	24	2		2027				

	réseaux régionaux et internationaux d'experts en alphabétisation	organisés								
	Créer un fonds dédié doté de mécanismes de gouvernance transparents et de sources de financement diversifiées et innovantes	• Fonds opérationnel avec règlement de gouvernance validé • Montant mobilisé/an • Nombre de bailleurs contribuant au fonds	18	1		2027				
	Améliorer la coordination entre les acteurs du pilotage pour présenter une stratégie unifiée aux bailleurs	• Stratégie nationale consolidée validée • Nombre de réunions de coordination/an • Taux d'alignement des projets financés sur la Stratégie	12	1	2026				2030	
	Mobiliser plus de partenaires financiers (organiser la table ronde des bailleurs)	• Nombre de bailleurs présents à la table ronde • Montant des engagements financiers obtenus • % d'exécution des engagements	12	1			2028			
	Renforcer les contrôles	• Nombre d'audits réalisés/an • % de	24	2			2028		2030	2031

	financiers et mettre en place des audits réguliers	recommandations mises en œuvre • Score de conformité financière								
Axe 12 : Communication et sensibilisation	**Objectif général : Développer des stratégies efficaces de communication et de sensibilisation pour accroître la visibilité, l'adhésion et la participation des populations et des parties prenantes aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle**									
	Intensifier l'information et la sensibilisation en élaborant le plan de communication de la SNA	• Plan de communication SNA validé et budgété • Calendrier éditorial trimestriel publié • Kit d'identité visuelle diffusé • % d'unités appliquant le plan	12	1	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	Améliorer la visibilité de la SNA auprès des autorités locales, éducatives, leaders communautaires et médias	• Nombre de partenariats médias/relations publiques • Nombre d'articles/chroniques/reportages diffusés • Part de voix dans les médias locaux/nationaux • Taux de notoriété assistée (%)	24	2	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	Mettre en place un plan de communication opérationnel multicanal (capsules, modèles de réussite, panneaux, etc.) avec l'implication des autorités et leaders	• Nombre de capsules audio/vidéo produites et diffusées • Nombre de témoignages/modèles de réussite publiés • Nombre de panneaux/affichages installés • Portée cumulée (vues, écoutes) et taux d'engagement (%)	24	1		2027				

	Opérer une sensibilisation de proximité (porte-à-porte et espaces publics)	• Nombre de ménages/personnes touchés • Nombre de sessions réalisées • Taux de conversion en inscriptions (%)	18	1		2027				
	Organiser des caravanes de sensibilisation	• Nombre de régions/communes couvertes • Nombre de participants aux étapes • Nombre de kits/supports distribués • Couverture médiatique des caravanes	12	2		2027	2028	2029	2030	2031
	Organiser une Journée Nationale de l'Alphabétisation (JNA)	• Arrêté/Note instituant la JNA publié • Édition annuelle tenue (oui/non) • Nombre de participants/partenaires • Indice de satisfaction et retombées médiatiques	12	2			2028			
Axe 13 : Extension géographique (régionalisation)	**Objectif général : Assurer l'extension géographique équitable et progressive des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle à l'échelle nationale, en tenant compte des spécificités régionales pour garantir l'accès universel et inclusif aux opportunités d'apprentissage**									
	Garantir une couverture nationale plus uniforme des programmes d'alphabétisation	• % de régions couvertes par les programmes • Nombre de centres ouverts par région • Taux de couverture nationale (%)	36	1	2026				2030	

	Intensifier les programmes d'alphabétisation en zone rurale	• Nombre de centres ouverts en zones rurales • % d'augmentation des inscriptions en zone rurale • Taux d'achèvement en milieu rural	30	1		2027				
	Impliquer davantage les collectivités territoriales et les organismes privés	• Nombre de conventions signées avec les collectivités et le privé • Montant des financements locaux mobilisés • % de programmes cofinancés	24	2		2027				
	Proposer des programmes adaptés aux spécificités territoriales	• Nombre de curricula contextualisés validés • % de programmes adaptés par région • Taux de satisfaction des bénéficiaires	18	2			2028			
	Assurer l'inclusion et la décentralisation des actions d'alphabétisation	• Nombre de comités régionaux opérationnels • % de décisions prises au niveau local • Nombre de plans régionaux validés	24	2			2028			
	Inciter les promoteurs à ouvrir des centres d'alphabétisation dans les zones non couvertes	• Nombre de promoteurs bénéficiant d'incitations • Nombre de centres ouverts dans les zones prioritaires • % de couverture des zones initialement non desservies	18	3				2029		2031
	Établir une cartographie des	• Cartographie nationale validée et publiée	12	1	2026					

	interventions en alphabétisation et la mettre à jour régulièrement	• Nombre de mises à jour/an • % d'acteurs utilisant la cartographie pour les planifications								
Axe 14 : Accès et équité	**Objectif général : Garantir un accès équitable, inclusif et adapté aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle pour toutes les populations, en particulier les groupes marginalisés, vulnérables et éloignés des systèmes éducatifs formels**									
	Développer un cadre national d'inclusion intégrant des indicateurs d'équité	• Cadre national d'inclusion validé (document + note d'application) • Référentiel d'indicateurs d'équité (sexe, handicap, rural/urbain, âge) adopté • % de programmes reportant les données désagrégées	12	1	2026					
	Créer un Observatoire de l'équité pour l'alphabétisation	• Acte de création publié • Observatoire opérationnel (gouvernance, équipe, budget) • Portail de données en ligne actif • Nombre de rapports/an (cartes d'inégalités, bulletins)	18	2		2027				
	Adapter les infrastructures et équipements aux besoins spécifiques des apprenants	• Nombre de centres rendus accessibles (rampe, signalétique, sanitaires) • % de centres conformes au standard d'accessibilité • Nombre d'équipements	24	2		2027			2030	

		techniques distribués								
	Déployer des programmes adaptés pour les populations en mobilité	• Nombre de dispositifs mobiles (classes mobiles, horaires flexibles) • Nombre de bénéficiaires en mobilité inscrits • Taux d'achèvement et de rétention des apprenants mobiles	18	2			2028			
	Mettre en place des subventions pour l'acquisition de kits pour les apprenants les plus défavorisés	• Mécanisme de subvention opérationnel (critères, procédures) • Nombre de kits distribués/an • % de bénéficiaires cibles couverts • Variation du taux d'abandon	12	1	2026					2031
	Impliquer les entités en charge des personnes en situation de handicap spécifique dans les programmes d'alphabétisation	• Nombre de conventions signées (ministères/ONG spécialisées) • Nombre de modules co-construits adaptés aux besoins spécifiques • Nombre d'apprenants en situation de handicap spécifique servis	12	2	2026					
	Démocratiser l'accès aux programmes, notamment dans les zones rurales	• Nombre de nouveaux centres ouverts dans les zones enclavées • % d'augmentation de la couverture géographique • Nombre de solutions d'accès	30	1		2027				

	enclavées et difficilement accessibles	mises en place (transport, énergie solaire, connectivité)								
Axe 15 : Qualité des programmes	**Objectif général : Améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle en assurant la pertinence des contenus, la qualification des intervenants, l'adéquation des méthodes pédagogiques et l'efficacité des dispositifs d'apprentissage, afin de garantir des résultats durables et significatifs pour les apprenants**									
	Assurer la formation continue des alphabétiseurs, alphabétiseuses et acteurs de la chaîne d'encadrement	• Nombre de sessions de formation continue organisées/an • % d'alphabétiseurs formés • Taux de satisfaction des participants	24	1	2026					
	Mettre à disposition des infrastructures et des supports didactiques de qualité	• Nombre de centres équipés selon les normes • % de centres disposant de supports validés • Taux d'utilisation des supports pédagogiques	30	1	2026					
	Mettre en place un système d'évaluation externe des programmes d'alphabétisation	• Système d'évaluation externe validé et opérationnel • Nombre d'évaluations externes réalisées/an • % de recommandations mises en œuvre	18	2		2027				
	Développer des approches et	• Nombre de méthodes andragogiques validées	24	2	2027					

	méthodes pédagogiques innovantes et spécifiques pour les adultes (andragogie)	• % de programmes intégrant ces approches • Taux de satisfaction des apprenants adultes								
	Adapter les contenus de formation aux besoins des apprenants	• Nombre de curricula adaptés validés • % de programmes utilisant ces contenus • Taux d'achèvement des apprenants	18	1			2028			
	Rendre flexible les emplois du temps de formation	• Nombre de centres appliquant des horaires flexibles • % d'apprenants actifs bénéficiant de cette flexibilité • Taux de rétention des apprenants	12	2			2028			
	Définir un socle commun de compétence	• Référentiel national de compétences validé • Nombre de programmes alignés sur le socle commun • % d'apprenants évalués selon ce référentiel	12	1				2029		
Axe 16 : Durabilité des acquis de l'apprentissage	**Objectif général : Assurer la pérennisation des acquis de l'apprentissage en alphabétisation et en éducation non formelle à travers des mécanismes de suivi post-formation, de renforcement continu des compétences et d'intégration des apprenants dans des environnements favorables à l'utilisation et au développement de leurs savoirs**									
	Créer des espaces d'échanges communautaires (clubs de lecture,	• Nombre de clubs de lecture créés et fonctionnels • Taux de participation mensuelle • Nombre d'activités	18	1	2026					2031

	assistance aux communautés)	organisées/an								
	Organiser des mentorats pour l'encadrement des nouveaux apprenants	• Nombre de mentors formés et actifs • Nombre de binômes mentor-apprenant constitués • Taux de satisfaction des mentorés	18	2		2027				
	Organiser des visites à domicile ou au travail pour vérifier l'utilisation des compétences	• Nombre de visites effectuées/an • % d'apprenants utilisant les acquis dans la vie quotidienne • Taux de rétention des compétences	24	2		2027				
	Faire des sondages réguliers pour vérifier la rétention des connaissances	• Nombre de sondages réalisés/an • % d'apprenants atteignant le seuil de rétention (≥ 70 %) • Rapports publiés et diffusés	12	2			2028			
	Mettre en place des programmes d'apprentissage continu	• Nombre de programmes de consolidation créés • % d'apprenants inscrits à ces programmes • Taux d'achèvement des sessions de consolidation	24	1			2028			2031

La mise en œuvre du présent plan d'action constitue une réponse ambitieuse et cohérente aux défis de l'analphabétisme en Côte d'Ivoire. En mobilisant l'ensemble des parties prenantes cette Stratégie vise à construire un système d'alphabétisation et d'éducation non formelle inclusif, efficace et durable.

L'engagement politique, la coordination multisectorielle, l'innovation pédagogique, la valorisation des langues et cultures locales, ainsi que le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation et de financement, sont autant de leviers pour transformer les ambitions en résultats concrets.

Ce plan d'action appelle à une mobilisation collective et continue pour que chaque citoyen, quel que soit son âge, son sexe ou sa région, puisse accéder à une éducation de base de qualité, condition essentielle pour le développement humain, la cohésion sociale et la prospérité nationale.

V. Partenariats et Gouvernance

La réussite de la Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle repose sur une gouvernance inclusive et des partenariats solides, mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision commune. Cette approche garantit la cohérence des interventions, la transparence dans la gestion et la durabilité des acquis. Cela se décline en quatre grands domaines.

1) Mobilisation multisectorielle

La SNAENF adopte une approche intégrée, impliquant des entités importantes tant au niveau institutionnel qu'avec les acteurs de la société civile. Il s'agit des ministères sectoriels (Éducation nationale, Formation professionnelle, Santé, Agriculture, Emploi, Femme et Protection sociale, etc.) pour assurer la transversalité des actions et l'intégration de l'alphabétisation dans les politiques publiques. Le leadership sera assuré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). À cet aspect s'ajoutent les collectivités territoriales, en tant qu'acteurs clés de la décentralisation, pour la planification et la mise en œuvre des programmes au niveau local.

Par ailleurs, il faudra prendre en compte la société civile et les organisations communautaires, pour renforcer l'ancrage social, la sensibilisation et la mobilisation des bénéficiaires. De même, le secteur privé, à travers des Partenariats Public-Privé (PPP) et des initiatives de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), pourra soutenir le financement, l'alphabétisation en entreprise et l'insertion professionnelle. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), pourront apporter un appui technique, le financement et le partage d'expériences, notamment via des échanges Sud-Sud et Nord-Sud.

2) Bonne gouvernance

La gouvernance de la SNAENF repose sur les principes de transparence, redevabilité et efficacité. Cela se traduit par :

- Un cadre institutionnel renforcé, avec une meilleure coordination entre toutes les entités en charge de la thématique de l'alphabétisation et d'éducation non formelle

d'une part ; et d'autre part, une coopération fluide entre le MENA et les ministères sectoriels

- Une décentralisation effective, permettant aux régions et communes de jouer un rôle actif dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes.
- Une gestion axée sur les résultats, avec des indicateurs de performance clairs, un système de suivi-évaluation robuste et des rapports périodiques pour mesurer les progrès.
- Une transparence financière, assurée par la création d'un Fonds dédié à l'alphabétisation doté de mécanismes de gouvernance clairs et de sources de financement diversifiées et innovantes.

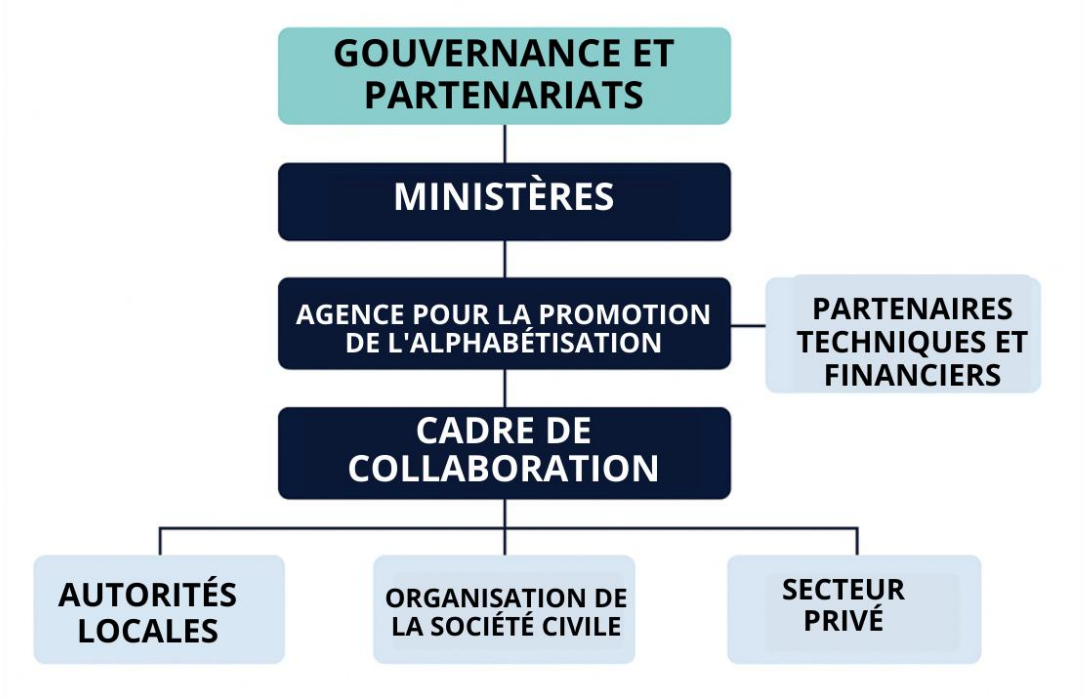
3) Coordination et synergie

Pour éviter la fragmentation des interventions et optimiser l'utilisation des ressources, la SNAENF prévoit : primo, une harmonisation des actions entre les acteurs publics, privés et communautaires ; secundo, une articulation avec les politiques nationales (Plan National de Développement, plan sectoriel éducation-formation …) et les engagements internationaux (ODD 4) ; et tertio, des plateformes de concertation régulières, aux niveaux national, régional et local, pour assurer la cohérence et la complémentarité des initiatives.

4) Innovation et digitalisation dans la gouvernance

La stratégie intègre des outils numériques pour se conformer aux innovations technologiques dans le domaine de l'éducation formation. En effet, il est question de (i) digitaliser le pilotage et le suivi des programmes via un système d'information intégré ; (ii) renforcer la transparence par la publication en ligne des rapports et des données clés ; et (iii) faciliter la communication entre les parties prenantes grâce à des plateformes collaboratives.

Organigramme de gouvernance de la Stratégie



VI. Suivi, Évaluation et Financement

La mise en œuvre efficace de la SNAENF repose sur un dispositif robuste de suivi-évaluation et un mécanisme de financement durable, garantissant la transparence, la redevabilité et l'atteinte des objectifs fixés.

1) Système d'information et suivi des progrès

Un Système National d'Information pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle (SIG-AENF) devra être mis en place pour (i) collecter et centraliser des données fiables sur les bénéficiaires, les programmes, les ressources et les résultats ; (ii) assurer la traçabilité des interventions à tous les niveaux (national, régional, local) ; (iii) produire des tableaux de bord interactifs pour le pilotage en temps réel et la prise de décision basée sur des données probantes ; (iv) intégrer des indicateurs d'équité et d'inclusion (genre, handicap, zones rurales) pour mesurer la réduction des inégalités.

2) Évaluation régulière et apprentissage

Le dispositif de suivi-évaluation sera structuré autour de quatre principes.

- Évaluations annuelles pour mesurer les progrès par rapport aux cibles définies dans les 9 domaines prioritaires et 16 axes stratégiques.
- Rapports biennaux sur l'état de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, diffusés publiquement pour renforcer la transparence.
- Études d'impact socio-économique (2028 et 2030) pour apprécier les effets sur l'emploi, la productivité et la cohésion sociale.

- Mécanismes d'apprentissage continu, incluant des ateliers de capitalisation et des ajustements stratégiques en fonction des résultats.

3) Financement durable et mobilisation des ressources

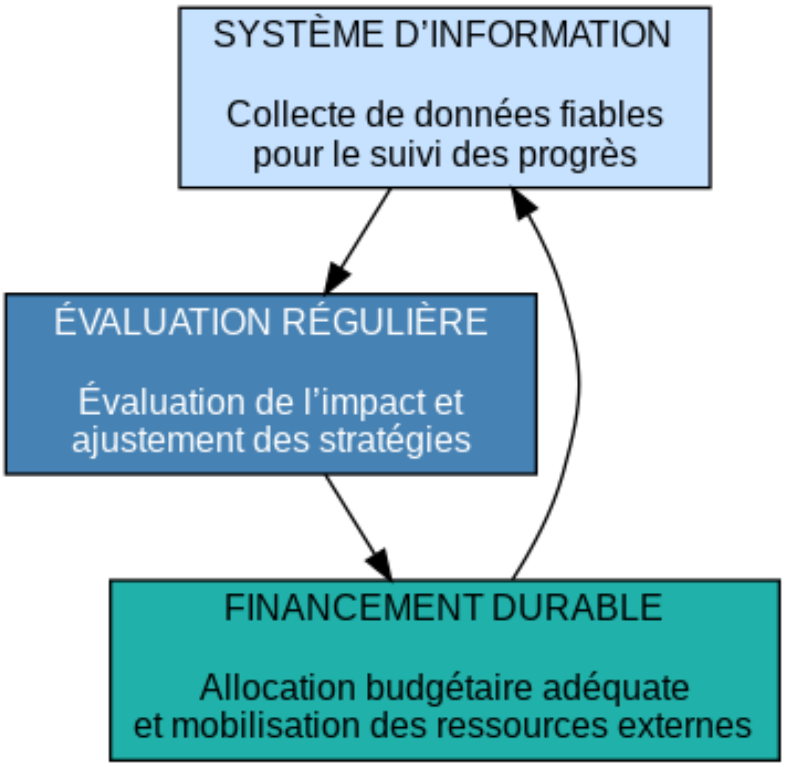
Pour garantir la pérennité des actions, la stratégie promeut plusieurs idées clés en vue d'un changement significatif. Il s'agira de la création d'un Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, doté de mécanismes de gouvernance transparents et de sources de financement diversifiées (État, collectivités, secteur privé, partenaires techniques et financiers). Dans le même ordre d'idée sur le financement, susciter le développement de Partenariats Public-Privé (PPP) et l'intégration de l'alphabétisation dans les politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). De même, il faudra mobiliser des financements innovants, tels que les fonds de développement communautaire, les contributions volontaires et les mécanismes incitatifs pour les entreprises. Enfin, il est impérieux d'avoir une meilleure articulation avec les financements internationaux, en alignant les interventions des PTF sur les priorités nationales.

4) Transparence et redevabilité

Ces valeurs constituent des aspects indispensables pour bâtir la confiance entre les parties prenantes. Entre autres, il est question de la

- publication régulière des rapports financiers et techniques pour assurer la transparence.
- mise en place d'audits indépendants pour garantir la bonne utilisation des ressources.
- participation des parties prenantes (société civile, collectivités, PTF) aux instances de suivi et de contrôle.

De façon globale, le suivi-évaluation et le financement peuvent être synthétisés par le schéma ci-dessous.



VII. Communication et sensibilisation

La communication et la sensibilisation constituent des leviers essentiels pour promouvoir la Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle, mobiliser les parties prenantes et encourager la participation des populations. Cette approche vise à changer les perceptions, valoriser l'alphabétisation et renforcer l'appropriation communautaire.

L'objectif de la communication est d'informer les parties prenantes et les populations sur les objectifs, les actions et les résultats de la SNAENF. À cela s'ajoute la sensibilisation des populations sur l'importance de l'alphabétisation pour le développement personnel, social et économique. Il faudra également mobiliser les acteurs institutionnels, communautaires et privés pour soutenir la mise en œuvre ; et valoriser les réussites et les bonnes pratiques pour susciter l'adhésion et l'émulation.

1) Stratégies et actions clés

Il s'agira d'organiser diverses activités pour promouvoir la thématique de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Cela passe par des campagnes nationales de communication (diffusion de messages via la radio, la télévision, les réseaux sociaux et les médias communautaires pour toucher toutes les couches sociales, y compris les zones rurales ; utilisation de langues locales pour renforcer la compréhension et l'adhésion). À cela s'ajoute des Journées et événements dédiés : organisation d'activités lors de la Journée internationale

de l'alphabétisation et d'autres événements nationaux pour promouvoir la littératie et l'apprentissage tout au long de la vie. Il faudra également favoriser les interactions entre les acteurs par la mise en place de forums régionaux et de salons de l'éducation non formelle.

Par ailleurs, un plan de communication institutionnelle est à élaborer avec des indicateurs de performance (couverture médiatique, engagement communautaire). Cela devra être matérialisé par la création d'une identité visuelle et d'un logo officiel pour la SNAENF (campagnes ciblées et usages des réseaux sociaux numériques). Les réussites devront être également valorisées à travers d'une part, des témoignages d'apprenants, alphabétiseurs et promoteurs diffusés dans les médias ; et d'autre part, la célébration des acteurs clés de terrain pour inspirer les communautés.

2) Approche participative et partenariats

L'approche adoptée repose sur une dynamique participative et multi-acteurs, mobilisant les leaders communautaires et religieux, ainsi que les ONG et associations locales pour assurer une diffusion adaptée des messages. Cette démarche est renforcée par une collaboration étroite avec les médias publics et privés, garantissant une couverture nationale, et par des partenariats avec le secteur privé, dont l'engagement à travers le parrainage et les initiatives de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) permet de soutenir et de pérenniser les campagnes de communication.

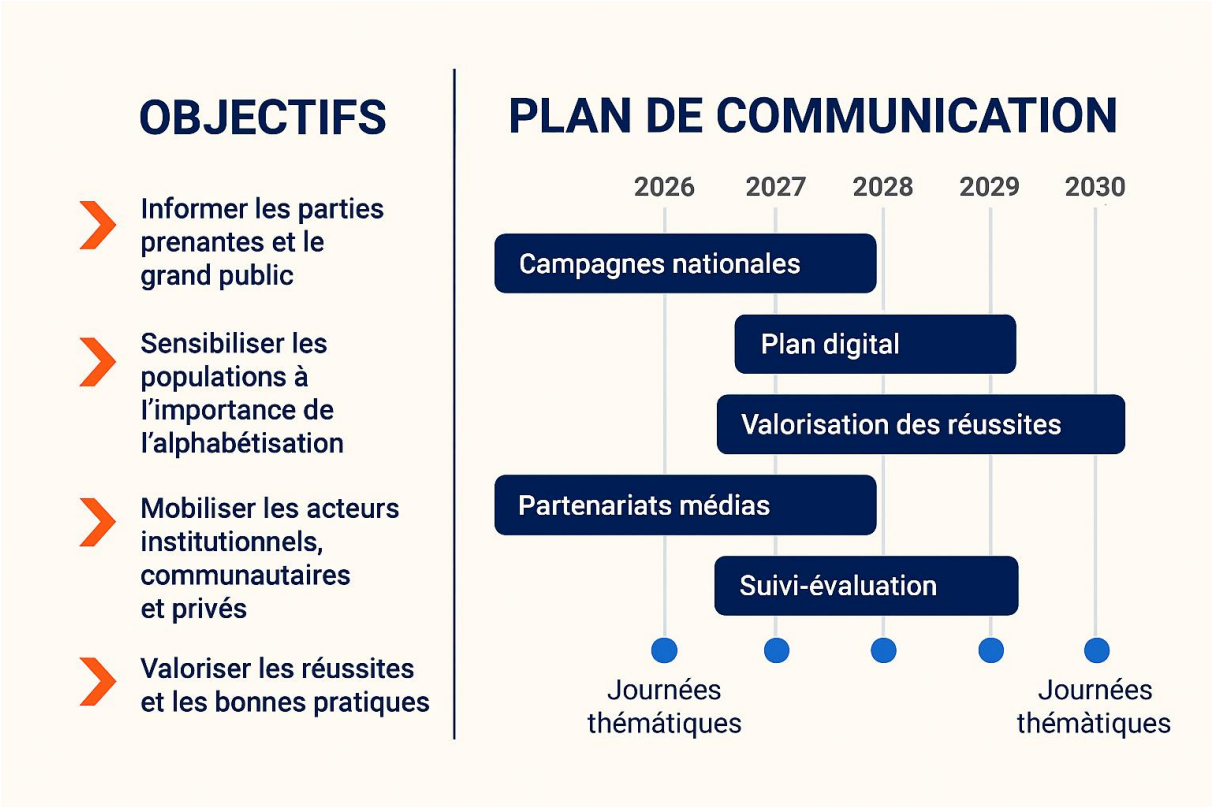
3) Suivi et évaluation de la communication

Un dispositif structuré de suivi-évaluation sera mis en place afin de garantir l'efficacité et la pertinence des actions de communication prévues dans le cadre de la SNAENF. Ce dispositif reposera sur la définition et le suivi d'**indicateurs spécifiques**, tels que le taux de notoriété de la Stratégie auprès des différentes cibles, le nombre et la portée des campagnes réalisées, ainsi que le taux de participation aux événements organisés à l'échelle nationale et régionale.

En complément, des enquêtes périodiques seront conduites pour mesurer l'impact réel des actions de communication sur les comportements, les perceptions et le niveau d'adhésion des populations. Ces enquêtes permettront d'identifier les leviers les plus efficaces, de détecter les éventuelles insuffisances et d'ajuster les approches en conséquence.

Les résultats issus de ce suivi-évaluation feront l'objet de rapports réguliers et seront partagés avec les parties prenantes afin de renforcer la transparence et la redevabilité. Ce processus contribuera également à l'amélioration continue des stratégies de communication, en favorisant l'apprentissage organisationnel et l'optimisation des ressources mobilisées.

L'approche de communication peut être schématisée par le graphique ci-dessous.



Conclusion générale

La Stratégie Nationale d'Alphabétisation et d'Éducation Non Formelle (SNAENF) 2026–2030 consacre l'ambition collective de la Côte d'Ivoire de faire de l'alphabétisation un droit effectif et un levier structurant du développement humain, de la cohésion sociale et de la compétitivité économique. Issue d'un processus ouvert, participatif et inclusif associant pouvoirs publics, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, ainsi que les communautés bénéficiaires, elle se fixe une cible claire : ramener le taux d'analphabétisme à 30 % d'ici 2030, en améliorant l'accès, la qualité et la pertinence des apprentissages tout au long de la vie.

Ancrée dans neuf domaines prioritaires et déclinée en seize axes stratégiques, la SNAENF propose une transformation systémique qui articule :

- Gouvernance et cadre institutionnel robustes pour une coordination efficace, une planification intégrée et une redevabilité renforcée ;
- Approche multisectorielle et inclusive (genre, handicap, ruralité, mobilité), garantissant l'équité territoriale ;
- Formation professionnelle et employabilité, reliant compétences fondamentales et besoins sectoriels, avec l'implication des entreprises et des branches professionnelles ;

- Innovation et digitalisation des contenus et du pilotage afin d'élargir l'accès, réduire les coûts et améliorer la qualité ;
- Suivi-évaluation et qualité pour une amélioration continue basée sur l'évidence ;
- Certification et valorisation des acquis, pour reconnaître les compétences, ouvrir des passerelles vers la formation qualifiante et l'emploi, et célébrer les réussites ;
- Langues locales et cultures, pour accroître la pertinence pédagogique et la rétention des apprenants ;
- Implication communautaire et communication, afin d'enraciner les programmes, lever les freins socioculturels et stimuler la demande d'apprentissage ;
- Décentralisation et couverture territoriale, pour corriger les disparités régionales et rapprocher l'offre des populations.

Sur le plan des moyens, la Stratégie préconise un financement durable. Cette architecture financière est indissociable d'une transparence accrue (publication régulière des rapports techniques et financiers, audits indépendants) et d'une gestion axée sur les résultats.

Le dispositif de suivi-évaluation garantit la redevabilité et l'apprentissage institutionnel : un tableau de bord périodique, des rapports annuels et biennaux sur l'état de l'AENF, des enquêtes de perception et études d'impact (notamment en 2028 et 2030), ainsi qu'une revue à mi-parcours pour ajuster les priorités. La digitalisation permet une collecte de données fiable, des indicateurs d'équité (genre, handicap, ruralité), et une diffusion ouverte des résultats.

La SNAENF intègre également une vision de durabilité des acquis. En renforçant la capacité des acteurs (alphabétiseurs, encadreurs, équipes de supervision) et en instrumentant les langues locales, la Stratégie consolide la qualité pédagogique et la pertinence culturelle.

Consciente des risques (volatilité des financements, disponibilité des ressources humaines qualifiées, contraintes d'accessibilité en zones enclavées, normes socioculturelles, sécurité alimentaire, mobilité des populations), la SNAENF prévoit des mesures d'atténuation : contractualisation plus forte avec les collectivités, mécanismes d'incitation pour l'entreprise et l'apprenant, normes d'accessibilité et d'inclusion, et renforcement des dispositifs de communication et plaidoyer.

Enfin, la Stratégie réaffirme l'alignement avec les référentiels nationaux et internationaux et place l'alphabétisation au cœur d'un contrat social renouvelé : un investissement à haut rendement pour la productivité, l'entrepreneuriat, la santé publique, l'égalité femmes-hommes, la participation citoyenne et la paix sociale.

La mise en œuvre réussie de la SNAENF requiert la mobilisation continue de toutes les parties prenantes afin d'atteindre les résultats.